

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Avant de remplir	r cette demande, lire attentivemer	nt la notice explicative
Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnement Dossier complet le :	entale N° d'enregistrement :
26 novembre 2018	26/11/2018	2018 - 3629
	1. Intitulé du projet	
Boisement de te	nes agricules.	
2. Identification du	บ (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique Nom HARICOT	Prénom Q	Pain
2.2 Personne morale	الواسية المعلى المعرب الما	
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne		
habilitée à représenter la personne morale		
RCS / SIRET 319 1400 3	62 00038 Forme ju	ridique individuele.
loiane	ez à votre demande l'annexe oblig	ratoire nº1
		cle R. 122-2 du code de l'environnement et
	dimensionnement correspondant du p	projet
N° de catégorie et sous catégorie		gard des seuils et critères de la catégorie ues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Pas d'innacts en	Je t memor tal	Laisement la lava
1. C. last dama	sinle de Sille	le gullaime.
Plentalia de ple	micus enences	d'arbres, biodurante
	4. Caractéristiques générales du pro	
Doivent être annexées au présent formu		
4.1 Nature du projet, y compris les évent	tuels travaux de démolition	1 1 1 1 2 1 0
tens agricules p	aures (princes)	en bolaine de la
last Domawial	e de Sille le 8	en bordure de la ullaume (72 x 53)
Jan L. P		to an in diale de
avec contiants,	, somes de prove	and some occession
captrage du test	ic peuv la st	etion immédiale du alian de pompage
0,	+ 10. A. a. V	
peur l'eeu pe	ha are som com	
,		

La loi nº 7

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Convertire des tenes agricoles persurs en tene forestrere pour produne de beaux arbies. Modertion sylvicole: Douglas, chève, mayer

4.3 Décrivez sommairement le projet

* décompactage du sol par bande de 3 m d'agaie (per de produits phyto, intendit).

* Bous solcege.

* plantation donglas, hêtre, baileau, claime.

: nagers commun et d'amérique

* unstallation de framo ors un et ranges paus prolèction centre la grid vest

1) échanici

2) taile

3) explortation auce PSG.

La décision de l'autorité environneme	ative(s) d'autorisation le projet a-t-il été c ntale devra être jointe au(x) dossier(s) d'	ou sera-t-il soumis ? autorisation(s)
DIT Southe &	Jayenne: PSG	
4.5 Dimensions et caractéristiques du pr	ojet et superficie globale de l'opération - pr	réciser les unités de mesure utilisées
	eurs caractéristiques	Valeur(s)
su 29 hr d'expl 2 à 3 ha enteur de (3 mars ars).	ortation. Je leuos chaquee bût forc	15 ha × 3500=52500 e à 66500 e cuir des trevaux eurian 2006/ho.
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹ Long.	0 1 11 12 12 1
d'implantation	coordonnees geographiques Long.	°'" Lat°'"_
Sale le Sullaume Southe. Fl Samt Révue Sur vithe. Mageume. 53	Point d'arrivée : Long. Communes traversées : Commune de Sill	Lat°"_ Lat°"_ Lat°"_ Lat°" Lat°_" Lat°_" Lat°_" Lat°_" Lat°_" Lat°_" Lat°_" Lat° Lat° Lat~ Lat
loi	gnez à votre demande les annexes r	2° 2 à 4
4.7 S'agit-il d'une modification/extensio	n d'une installation ou d'un ouvrage exist cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une é les ojet et	tant? Qui Non

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html. Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non			Lequel/Laquelle ?			
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Station	de	hampase	du	take	23.
En zone de montagne ?		X						
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?								
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×						
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?								
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X						
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		M						

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? si oui, est-il prescrit ou approuvé?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		R	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	×		
Dans un site inscrit ?		R	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	×		
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles **6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?** Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature ? De quelle importance ? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles

	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	Q	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	Ø	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	×	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?	Z.	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	M	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		
	Est-il concemé par des risques technologiques ?	N.	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?	×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	区	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	N N	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		
Fusiciona	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	K	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	ø	

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		M	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		Þ	
approuves				cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	
	nces du projet identific Non Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
	ds4pe pp-eess on			

né	Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre e annexe traitant de ces éléments) :
0	en containe je sontaile amélioner la fillèle en produie de l'eau potable, tout en
4	rodusant des arbres.
	7. Auto-évaluation (facultatif) regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation
env	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. La se mus fresteu Pos Selva (pioche de la nature)
10	milit lavie des experiences replicales de
AP	/ / M WELL / J-10000 VO
1	de le ceux au bre
W	ielange d'ovenus peur produire de beaux arbres
Two de	vironnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi. Lan, je mus frestreu Pro Selva (pioche de la Malute) e mu leui te foure des experiences replui celes de iclange d'essences peur produce de beaux arbes eus un centext du climat changeant.
M de	ielange d'essences peur produce de beaux arbres eus un centiext du climat changeant. 8. Annexes
	ous un centext. du climat changeant.
	8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet
	8. Annexes 1 Annexes obligatoires Objet Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;
	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
	8. Annexes Objet Document CERFA nº14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
8.	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le
8.	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
8.	8. Annexes Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6° b) et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6° b) et c], 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des

0677171325